

Rectificatif à la décision (PESC) 2022/1272 du Conseil du 21 juillet 2022 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 193 du 21 juillet 2022)

Page 252, à l'annexe, entrée n° 1209 relative à Alexander Anatolievich MAKSIMTSEV, colonne «Informations d'identification»:

au lieu de: «Lieu de naissance: Tokmak, République socialiste soviétique kirghize, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie)»,

lire: «Lieu de naissance: Tokmak, République socialiste soviétique kirghize, ex-URSS (aujourd'hui Kirghizstan)».
